

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, DUBUS Sandrine, LESUEUR Christelle, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM DE MILLIANO Jean, BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, CANTEREL Marc, DELAUNE Pascal, LEBER Benoît, LECOINTRE Romuald

Absentes excusées : Mmes BOUTEILLER Maryvonne et MAILLARD Angélique

Monsieur LEBER Benoît est nommé secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

## **DELIBERATION N° 2024-016**

### **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des animateurs supplémentaires pour le centre de loisirs de juillet au vu du nombre d'enfants inscrits. Le nombre d'enfants étant élevé, le centre de loisirs ne peut pas fonctionner qu'avec les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, du 08 juillet au 02 août 2024, 4 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 4 agents contractuels pour l'animation du centre de loisirs de juillet-août et la surveillance des enfants inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animation et de surveillance au centre de loisirs de juillet-août suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, du 08 juillet au 02 août 2024.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2024.

### **Informations**

Les inscriptions se font sur Klassly. La priorité est donnée aux petivillais mais certains traînent à répondre ce qui défavorisent les parents des communes extérieures qui veulent inscrire leurs enfants.

Les inscriptions se font à la semaine. La prime versée aux bénévoles et aux stagiaires BAFA est de 200 €.

## **DELIBERATION N° 2024-017**

### **FONGIBILITE DES CREDITS SUR BUDGET 2024**

#### **Annule et remplace**

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lors du Conseil Municipal du 13 octobre 2022, par délibération n° 2022-044, la commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que par ce biais, la commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, pour l'année 2024, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 2024-018**

#### **ORGANISATION DEROGATOIRE DU TEMPS SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 18 juin 2024 selon lequel, conformément à l'article D521-12 du Code de l'Éducation, l'organisation dérogatoire du temps scolaire qui avait été accordée à la commune arrive à échéance cette année.

Il y a donc lieu de demander son renouvellement pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour une durée de 3 ans, de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, soit 24 h d'enseignement hebdomadaire.  
Pause méridienne : 1h30

#### **PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN 2024**

HORAIRES	NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU
8H00 - 10H30	Sylvie HERANVAL – Cyril BEAUFILS – Romuald LECOINTRE
10H30 - 13H00	Joachim BERGER – Sandrine DUBUS – Oscar LESUEUR
13H00 - 15H30	Pascal DELAUNE – Benoit LEBER – Angélique MAILLARD
15H30 - 18H00	Jean DE MILLIANO – Sylvie HERANVAL – Sandrine ROUSSEL

**PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 07 JUILLET 2024**

HORAIRES	NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU BUREAU
8H00 - 10H30	Maryvonne BOUTEILLER – Cyril BEAUFILS – Romuald LECOINTRE
10H30 - 13H00	Maryvonne BOUTEILLER – Joachim BERGER – Pascal DELAUNE
13H00 - 15H30	Sandrine DUBUS – Benoit LEBER – Robin LECOURTOIS
15H30 - 18H00	Jean DE MILLIANO – Sandrine ROUSSEL – Anita TOURNACHE

**QUESTIONS DIVERSES**

**Luminaire**

L'installation des luminaires leds a commencé, 6 ont déjà été posés.

**Véloroute**

Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois de juin. La route sera barrée pendant la réalisation des enrobés. Les travaux le long du Telhuet et dans la rue des Gabions ne pourront pas commencer car il n'y a pas encore de compensations agricoles.

M. SYLVESTRE du Département a signalé qu'un panneau « TOILETTES » serait installé au Vieux Port.

**Semaine anti-gaspi restauration scolaire**

La semaine anti-gaspi a eu lieu du 27 au 31 mai. Le gaspillage alimentaire pour la commune est de 22 g, la moyenne nationale est de 120 g. La cantine de Petiville est arrivée 14<sup>ème</sup> sur 74.

**Terrain parking des commerces**

Il a été remarqué que des jalons avaient été mis sur le terrain nu situé sur à gauche du parking des commerces. En effet, un piquetage a été réalisé pour un projet de supérette, de cabinet médical et de 2 appartements. Le bâtiment serait de plain-pied, gardant l'architecture actuelle. Le cabinet serait composé de 4 salles, dont un naturopathe et un orthophoniste. Le sujet n'a pas été évoqué à ce jour car le projet n'est qu'au niveau d'étude de faisabilité.

Pour information, le salon de coiffure est à vendre.

**Dimension des maisons**

Une remarque est faite sur l'autorisation qui a été donnée pour construire la grande maison à toit plat située dans le lotissement Les Vergers, entre 2 maisons traditionnelles.

Le PLU n'interdit pas la construction de telle maison dans un lotissement tant qu'elle respecte les limites séparatives et la hauteur de construction. C'est simplement dommage qu'une telle maison ne soit pas sur un terrain qui la mettrait en valeur.

**Mercredi 17 juillet**

- Une association organise un camp itinérant à vélo pour des jeunes (entre 30 et 40) et une dizaine d'encadrants. Le camp s'installera en haut du terrain de football en fin d'après-midi pour passer la nuit, les vestiaires leur seront mis à disposition.

- La compagnie Goddess en Godasses propose un spectacle d'environ 1h à la cale du Vieux Port, à partir de 19h. Elle traverse à pieds plusieurs communes, entre Paris et Le Havre, parcours d'environ 350 kilomètres. Les personnes sont logées chez l'habitant.

La mairie demandera au Comité des Fêtes de prêter des chaises et des bancs.

Ce projet est financé par certaines communes et par le Département.

**Guinguettes**

Les prochaines guinguettes, organisées par Caux Seine Agglo, auront lieu à Alvimare, ND de Bliquetuit, St Aubin de Crétot et St Eustache la Forêt. La commune souhaiterait se mettre en rapport avec l'agglo afin d'organiser une nouvelle guinguette sur Petiville.

**Dates à retenir**

- Samedi 22 juin : kermesse de l'école
- Mardi 25 juin de 14h à 16h à la salle de la Bachelotte : ateliers Vill'Âges – thème « Numérique 2» (réservés aux 60 ans et plus), organisés par la fédération ADMR 76
- Vendredi 28 juin à 18h à la cantine : remise des calculatrices et des diplômes aux CM2
- Mardi 2 juillet à 18h30 à l'église : concert des élèves du conservatoire

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 10.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 19 septembre à 18h00, à la mairie.